



## Mairie de BUISSON

### PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Du 18 Mars 2021 à 18h30

Présents : Mesdames Chantal FRITSCH, Florence CHOPIN, Mireille DUCLOS-TORTEL, Dominique LE CRONC, Sylvie PUECHLONG, Christine SERRET,  
Messieurs Jacques PIOT, Philippe PUIGMAL, Marc COUCHE, Frank DHENNIN,  
Représenté : Jean Jacques BLANC a donné pouvoir à Sylvie PUECHLONG  
Secrétaire de séance : Marc COUCHE

Madame le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour l'affectation des résultats pour le budget commune et assainissement 2020. Accepté à l'unanimité

**Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 10 Mars 2021 : A l'unanimité**

**Affectation résultat budget communal 2020 :**

Le conseil Municipal décide d'affecter une partie de l'excédent 2020, soit **31 236.10 €** en section d'investissement (article 1068) et le reste **362 844.48 €** en section de fonctionnement du budget 2021 (article 002). Voté à l'unanimité

**Affectation résultat budget assainissement 2020 :**

Le conseil Municipal décide de reporter l'excédent 2020, soit **48 202.04 €** en section de fonctionnement du budget 2021 (article 002). Voté à l'unanimité

**Demande de subvention DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) pour le projet de l'église :**

Une demande de subvention de 22 000 € sera présentée à Monsieur le Préfet de Vaucluse dans la cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement local pour les travaux de l'église. Voté à l'unanimité.

**Proposition de Mission de Monsieur Maisonobe pour le Bistrot de Pays**

La proposition de mission complémentaire : rédaction d'un cahier de recommandations et assistance au recrutement de l'exploitant pour le Bistrot de Pays est acceptée (Pour : 10 Contre 1)

**DPU (Droit de Prémption Urbain) Vente CARBONEZ :**

Le conseil décide de ne pas exercer son droit de Prémption urbain sur la vente de ce bien ; Voté à l'unanimité

**Demande de subventions : Comités Communaux des Feux de Forêt, Fondation du patrimoine :**

Le conseil vote les subventions suivantes à l'unanimité :

Comités Communaux des Feux de Forêt : 150 €

Fondation du patrimoine : 55 €

**Questions diverses :**

Restaurant Ephémère accepté à l'unanimité

Un conseiller a demandé à ce que la Chapelle St-Pierre ne soit pas oubliée au niveau du patrimoine.  
Le muret de soubassement nécessite l'intervention d'un professionnel.

La séance est levée à 19 heures 30



Le Maire,

Chantal FRITSCH